

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET EMERGENCE DU PROJET  
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU GRAND SUD CARAÏBE : « POUR PLUS DE LOCAL  
DANS NOS PANNYE, SOYONS DES CONSOM'@CTEURS LOCAVORES »  
du 1<sup>er</sup>/06/2021 N°CAGSC-2021-05-19  
Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires



Grand Sud Caraïbe  
Communauté d'Agglomération du Sud Caraïbe  
CASBT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2021

Notification : 14/06/2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt-et-un et le Mardi premier Juin à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation, en date du 25 Mai 2021, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

**Effectif du Conseil : 44**

**Présents : 15**

**Dont Procurations : 2**

**Absents : 29**

**Sens du vote :**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ETAIENT PRESENTS** : M. ABELLI Thierry, Président ; M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; M. LEON Alain, 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4<sup>ème</sup> Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; Mme CHRISTOPHE Annie ; Mme DACALOR Fabienne ; Mme EUGENIE Gilberte ; M. GERAN Gaston ; Mme RYON épse BIDOYET Marysette ;

**ABSENTS ET /OU EXCUSES** : Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ADEMAR Luc ; M. ATTALAH André ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. BRUDEY Hilaire ; M. CALIFER Elie ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHOISI Annick ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épse JOSEPH Luzette ; Mme FELIXON épse NARAYANINSAMY Sherline ; M. GUILLAUME Bernard ; Mme GUILLAUME Virginie ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme HERLEM Annick ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LATCHAMN Rodrigue ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RENE-GABRIEL Murielle ; M. VITALIS Cédric ; Mme WECK-MIRRE Lucie ; M. ZOZO Gaby.

**AYANT DONNE PROCURATIONS** : M. ANSELME Jacques, 7<sup>ème</sup> Vice-Président (Procuration donnée à M. ANDRE Héric) ; Mme CARAVEL épse SIARRAS Joëlle, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Procuration donnée à M. LEON Alain).

Les 15 Conseillers présents formant plus du tiers des membres en exercice, (cf. loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire), lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil ; M. FRANCISQUE Jean-Louis a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET EMERGENCE DU PROJET  
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU GRAND SUD CARAÏBE : « POUR PLUS DE LOCAL DANS NOS PANNYE,  
SOYONS DES CONSOM'@CTEURS LOCAVORES »

Délibération affichée le

Fait à Basse-Terre, le 09 JUIN 2021

Au siège de la CAGSC

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET  
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU GRAND SUD CARAÏBE : « POUR PLUS DE LOCAL  
DANS NOS PANNYE, SOYONS DES CONSUM'@CTEURS LOCAVORES »  
du 1<sup>er</sup>/06/2021 N°CAGSC-2021-05-19**



Grand Sud Caraïbe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur CASBT

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-19-DE

Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2021

Notification : 14/06/2021

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil, la délibération prise le 2 mars dernier (N° CAGSC 2021-02-03) approuvant le processus d'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) pour le territoire de la Communauté d'Agglomération.

La démarche d'émergence du PAT « Pour plus de local dans nos pannyé, soyons des consom'@cteurs locavores » est initiée pour répondre concrètement et durablement aux enjeux actuels du territoire liés à l'agriculture durable, l'alimentation saine et de qualité pour tous et l'environnement.

Il s'agira de s'appuyer sur les atouts du territoire et en particulier sa biodiversité exceptionnelle, de rapprocher l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, pour co-construire, dans l'innovation, des réponses adaptées aux besoins du territoire et de ses acteurs.

Monsieur le Président précise que la Communauté d'agglomération pilote ce projet en partenariat et en concertation avec les communes membres, la Chambre d'agriculture, l'INRAE, le CIRAD, Phytobokaz, la Région, le Département, la DAAF et la DEAL, l'IREPS, les associations de producteurs du sud Basse-Terre, les interprofessions, les acteurs de l'ESS, la population. 4 axes pré identifiés, seront revisités, modifiés, affinés, amendés et priorisés lors des concertations :

1. Valoriser les circuits courts, les marchés locaux et promouvoir les produits et producteurs péyi Sud Basse-Terre
2. Favoriser l'accès à une alimentation plus locale en quantité et en qualité
3. Encourager les démarches collectives favorisant le partage, les échanges entre acteurs, la transmission de connaissances et l'organisation des filières
4. Favoriser une alimentation propice à la santé pour tous

Monsieur le Président propose que les dépenses prévues initialement (diagnostic à hauteur de 100 000 €) soient complétées pour tenir compte de l'ensemble des actions qui permettront d'aboutir à la déclinaison d'une stratégie alimentaire concertée assortie d'un plan d'actions et de valider le lancement des 5 actions suivantes :

■ **ACTION 1 : Accompagnement à la mobilisation des acteurs et au cadrage de la démarche :**

Mobilisation des élus et des services de la CAGSC et des communes membres (mise en place d'une action de sensibilisation aux enjeux de la question alimentaire)

Organisation logistique et animation de ateliers thématiques « work shop » de la démarche PAT : revisite du projet, reformatage, recentrage des priorités, déclinaison de la feuille de route acceptée par tous et rétroplanning, validation CCTP AMO diagnostic, cartographie des acteurs, mise en place des groupes de travail thématiques et des instances de pilotage ; validation de la feuille de route et déclinaison en plan d'actions

Organisation logistique et animation de la concertation pendant le projet

■ **ACTION 2 : Constitution d'une équipe d'ingénierie technique**

Pour mener à bien l'ensemble des travaux, en plus de l'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de la réalisation du diagnostic, de la concertation, une demande de prise en charge financière du recrutement d'un chargé de projet sous le statut de Volontaire Territorial en Administration (VTA) sera adressée au délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) (recrutement sur une durée de 18 mois).

■ **ACTION 3 : Diagnostic alimentaire**

Le socle du PAT repose sur un diagnostic approfondi et partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire, document fédérateur qui constitue le point de départ pour engager une réelle politique alimentaire sur le territoire et mettre en place une véritable gouvernance alimentaire locale.

Il abordera plusieurs volets :

- La capitalisation par la création de synergies avec les actions menées sur le territoire et le partage d'expériences
- La collecte des données agricoles et alimentaires : analyse du bassin de production, de l'environnement ; des mobilisations citoyennes et associatives ; étude des documents d'urbanisme présents sur le territoire ; Analyse du bassin de vie.
- Sur la base des résultats du diagnostic, la co-construction d'une stratégie d'actio

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET  
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU GRAND SUD CARAÏBE : « POUR PLUS DE LOCAL  
DANS NOS PANNYE, SOYONS DES CONSOM'@CTEURS LOCAVORES »**



du 1<sup>er</sup>/06/2021 N°CAGSC-2021-05-19

Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-19-DE

**Accusé certifié exécutoire □ ACTION 4 : LE LANCEMENT D'UNE ACTION DE DEMONSTRATION « la fabrique à locavores »**

Réception par le préfet **Actuellement** le marché intercommunal est un poumon économique de la ville centre, lieu touristique emblématique d'échanges et de partage.  
Notification : 14/06/2021

L'objectif du projet est d'en faire un tiers lieu, lieu de rencontres agriculteurs, consommateurs, scolaires, haut lieu de valorisation du patrimoine alimentaire, culturel et culinaire du Sud Basse-Terre et des savoirs faire autour des 3 M « manger plus local, manger mieux et manger responsable » et leur corolaire « Produire local, produire mieux ».

Dans le cadre du projet, il s'agira de lancer une étude de faisabilité pour la réhabilitation, redynamisation et transformation du marché intercommunal en une fabrique à locavores.

**▪ ACTION 5 : COMMUNICATION ET VALORISATION DE LA DEMARCHE TERRITORIALE**

- La création de la PLATE FORME NUMERIQUE « Alim » du Sud Basse-Terre, outil de vulgarisation de la démarche mais surtout de valorisation des acteurs de la chaîne alimentaire, des produits, pratiques du peyi Sud Basse-Terre, des circuits courts.
- Un plan de communication et d'animation de la concertation

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le nouveau coût d'objectif de l'émergence du PAT qui s'élève désormais à 209 449 € et le plan de financement prévisionnel suivant en lieu et place de celui figurant dans la délibération précédente:

<b>BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>				
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant prévu HT</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>Montant prévu</b>	<b>% du total</b>
Dépenses d'investissement immatériel		Plan de relance AAP 2021 Mesure 13 PAT	100 000,00	47,74%
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic du système alimentaire	60 000,00	Autre subvention Etat (ANCT) VTA	15 000,00	7,16%
Mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs et à la valorisation de la démarche territoriale	24 000,00	Etat - ADEME	12 087,00	5,77%
Communication et valorisation de la démarche	24 000,00	Région	15 000,00	7,16%
Plate-forme numérique	16 449,00			
Etude de faisabilité pour la réhabilitation, redynamisation et transformation du marché intercommunal en une fabrique à locavores	35 000,00	Département	15 000,00	7,16%
<b>Frais salariaux supportés par le demandeur</b>		<b>Sous-total financeurs publics</b>	157 087,00	75,00%
VTA Volontaire Territorial en Administration (18 mois)	45 000,00			
Autres frais : Communication (publicité, spots radio)	5 000,00	Autofinancement	52 362,00	25,00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>209 449,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>209 449,00</b>	<b>100,00%</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir délibéré

- VU les dispositions du Code Général des collectivités territoriales ;

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET EMERGENCE DU PROJET  
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU GRAND SUD CARAÏBE : « POUR PLUS DE LOCAL  
DANS NOS PANNYE, SOYONS DES CONSOM'@CTEURS LOCAVORES »**  
du 1<sup>er</sup>/06/2021 N°CAGSC-2021-05-19



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2021

Notification : 14/06/2021

Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires

- VU les dispositions du Code rural et de la pêche maritime, en particulier son article L 111-2-2 ;
- VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
- VU la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM) ;
- VU les statuts de la CAGSC et l'arrêté SG/DCL/SLAC n°971-2020-10-12-002 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC)
- VU l'arrêté n°2013-027/SG/DICTAJ/RBA du 02 mai 2013 portant extension du périmètre de la CAGSC

**DECIDE A L'UNANIMITE  
SOIT : 17 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

**Article 1 : D'APPROUVER** les éléments et modalités de réalisation du projet Emergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Sud Caraïbe « Pour plus de local dans nos pannyé, soyons des consom'@cteurs locavores »

**Article 2 : D'APPROUVER** le nouveau coût d'objectif du projet qui s'élève à **209 449 €** ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Nature des dépenses	Montant prévu HT	FINANCIER	Montant prévu	% du total
Dépenses d'investissement immatériel		Plan de relance AAP 2021 Mesure 13 PAT	100 000,00	47,74%
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic du système alimentaire	60 000,00	Autre subvention Etat (ANCT) VTA	15 000,00	7,16%
Mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs et à la valorisation de la démarche territoriale	24 000,00	Etat - ADEME	12 087,00	5,77%
Communication et valorisation de la démarche	24 000,00	Région	15 000,00	7,16%
Plate-forme numérique	16 449,00			
Etude de faisabilité pour la réhabilitation, redynamisation et transformation du marché intercommunal en une fabrique à locavores	35 000,00	Département	15 000,00	7,16%
<b>Frais salariaux supportés par le demandeur</b>		<b>Sous-total financeurs publics</b>	157 087,00	75,00%
VTA Volontaire Territorial en Administration (18 mois)	45 000,00			
Autres frais : Communication (publicité, spots radio)	5 000,00	Autofinancement	52 362,00	25,00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>209 449,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>209 449,00</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3 : D'AUTORISER** le Président à inscrire au budget les crédits nécessaires.

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET  
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU GRAND SUD CARAÏBE : « POUR PLUS DE LOCAL

DANS NOS PANNYE, SOYONS DES CONSOM'@CTEURS LOCAVORES »

du 1<sup>er</sup>/06/2021 N°CAGSC-2021-05-19

Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet Article 4 : D'AUTORISER le Président à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Notification : 14/06/2021

**Article 5 : D'AUTORISER** le Président à signer tous documents, actes, pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération et à engager toute contractualisation nécessaire et, ou complémentaire à la réussite du projet.

**Article 4 : QUE** le Monsieur le Président, est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, à la Chambre Régionale des Comptes de la Guadeloupe et affichée et publié partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le 19 JUIN 2021

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 14 JUIN 2021

La publication et/ou la notification le 14 JUIN 2021

POUR EXPÉDITION CONFORME  
Le Président de la CAGSC,

Thierry ABELLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2021

Notification : 14/06/2021